

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

***Réunion du Conseil Communautaire du 29 Septembre 2011
Date de la Convocation : 14 Septembre 2011***

L'An Deux Mille Onze le 29 Septembre à 20 Heures 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de CROISILLES sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Jean SUARD, Monsieur Roger SURIRAY, Monsieur Renny PERRIN, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel BAR, Monsieur Michel VALLEE, Madame Christelle AUBRY, Monsieur Michel LEMUNIER, Monsieur Michel HUARD, Monsieur Daniel MARGUERITE, Monsieur Charles RABACHE, Monsieur Daniel LERICHE, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Vincent PITEL, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Jacques COLLIN, Madame Nathalie LEHERON, Monsieur Thomas MAUNY, Monsieur Jean-Marc ERNATUS, Madame Arlette MARIE, Monsieur Serge BEAUNIEUX, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Christian POUYADOUX, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Daniel LEPOULTIER, Monsieur Guy ANNE, Madame Virginie CORBIN, Madame Nicole LETONDEUR, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Jean-Luc GUIARD, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Patrice MEURDRA, Monsieur Serge DESCHAMPS, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Jean-Christophe LETAVERNIER, Monsieur Jean-Luc PARIS, Monsieur Daniel MOREL, Madame Janine KUC, Monsieur André AUBIN, Monsieur Olivier GEULIN, Monsieur André IVON, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Didier LAUNAY, Monsieur Jean-Philippe MUZARD, Madame Claudine COURVAL, Madame Marie-Thérèse BOURDON, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Christophe CARRANO, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Annick ORIOT.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jacques LEGROS, Madame Delphine TASTEYRE, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Claude BOUILLET, Monsieur Guy LERICHE, Monsieur Jérôme GAUMER, Monsieur Gilles BUNEL, Monsieur Michel GALLET, Monsieur Christian de COURSEULLES, Monsieur Jacques BEZIADE (donné pouvoir à Monsieur Serge DESCHAMPS), Monsieur Louis CORBIERE, Monsieur Jérôme LELONG, Monsieur Michel HUBERT, Madame Lydie LEROUXEL, Monsieur Guy MEUDEC.

ABSENTS :

Monsieur Gilbert PIGREE, Madame Sylvie FESTOC, Monsieur Pierre MONY, Monsieur Pascal MARIE, Monsieur Théophile LECERF, Monsieur Antoine CASTILLON.

Monsieur CHANDELIER ouvre la séance, remercie les Délégués de leur présence et donne la parole à Madame Annick LECOUSIN qui vient d'être élue comme Maire.

HOMMAGE A MONSIEUR JOSEPH PITEL

Madame LECOUSIN, Maire de Croisilles souhaite la bienvenue à Croisilles aux Délégués Communautaires. Joseph comptait beaucoup pour nous et c'est la moindre des choses de lui rendre hommage le soir d'un Conseil Communautaire dans cette salle de Croisilles.

Merci aux Elus qui ont adressé un petit mot d'encouragement, ce n'est pas facile de prendre une place comme cela, surtout derrière quelqu'un comme Monsieur PITEL, et même si j'ai une bonne équipe derrière moi, les messages de sympathie ont fait chaud au cœur. Merci à tous.

Monsieur CHANDELIER : Annick un grand, grand merci. De grandes félicitations de la part de nous tous pour avoir accepté le mandat que t'a confié le Conseil Municipal de Croisilles, d'avoir accepté la place de Maire une place pas facile à assurer. Tous les habitants de Croisilles et nous tous Elus t'en sont grés.

Comme tu l'as dit suppléer Joseph, ce n'est pas une tâche facile, loin s'en faut. C'est même une tâche extrêmement difficile. Sache que dans cette mission, comme on l'a toujours dit, tous tes Collègues des 34 Communes nous seront avec toi. Nous serons toujours à tes côtés, ainsi que les services de la Communauté de Communes, aux côtés de ton Conseil Municipal et des habitants de Croisilles.

Nous sommes tous orphelins; la disparition de Joseph au mois de Juillet a causé un grand vide et pourtant la maladie le poursuivait depuis longtemps; nous étions nombreux à venir le voir, nous étions admiratif devant son courage. Nous ne pouvons imaginer que quelqu'un puisse être aussi courageux que cela pour affronter la maladie comme il l'a fait, garder sa lucidité jusqu'au bout, pour suivre les affaires personnelles de la famille, pour suivre les affaires de la Commune, le dernier Conseil Municipal en sa présence tous les Conseillers Municipaux s'en rappelleront, pour suivre les affaires communautaires jusqu'au bout. Nombreux parmi nous tous et parmi les Vice-Présidents sommes allés chez lui pour discuter avec lui, parce qu'il le souhaitait, des dossiers qui étaient en route que l'on va vous présenter ce soir. Ce sont pratiquement des dossiers pour lesquels il m'avait donné sa bénédiction, vous savez combien j'avais besoin de sa bénédiction. Si Joseph me disait non l'on ne peut pas, nous refermions le dossier et nous passions à un autre.

Nous avons tenu à faire le Conseil Communautaire dans cette Salle de Croisilles. Nous allons aborder la question scolaire qui est une question essentielle et quand j'ai fait la déclaration lors de la cérémonie des vœux dans l'ancienne usine MERITOR que l'on allait démolir peu de temps après et que j'ai annoncé que l'on enclenchait le processus pour le scolaire c'était avec l'accord de Joseph.

Joseph, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit à l'inhumation ou vous étiez quasiment tous. Les habitants de notre Suisse Normande étaient on ne peut plus nombreux à cette cérémonie. L'hommage qui a été rendu à l'homme a été un hommage exceptionnel, à la hauteur de ce qu'il méritait d'avoir. Je vous avoue que les qualités humaines et les qualités d'homme au sein de sa famille ont été manifestement bien exprimées ce jour-là. On retiendra que c'était quelqu'un qui avait un sens de la famille comme nous souhaiterions que tout le monde puisse en avoir un. La famille était soudée comme jamais, ses enfants, ses petits enfants, ses frères et sœurs, son frère Jean. Sa femme bien sûr qui a été exemplaire. Malgré tout, il abordait la mort, non pas avec tristesse, mais avec sérénité. Il a fait son passage sur terre, et une autre vie l'attendait. Je voudrais revenir non pas sur la vie professionnelle en tant qu'agriculteur vous la connaissez très bien. Tout ceux qui l'on fréquenté, ses collègues agriculteurs ont su tout ce qu'il avait fait au sein de la Chambre

d'Agriculture, au sein du Syndicat Agricole. Toutes ses actions ont été non pas pour être sur le devant de la scène, mais pour défendre et représenter ses collègues agriculteurs.

J'ai écouté tout de suite à la radio un débat sur les personnes qui s'impliquent dans les affaires publiques, pour être utiles, pour être efficaces. C'était la caractéristique de Joseph dans le domaine agricole comme dans les autres domaines. Il a toujours voulu être efficace. Il a chahuté un peu les structures dans un souci d'efficacité et cette efficacité elle demeure, car beaucoup des structures qu'il a lancé demeurent encore et sont très actives et efficaces pour les agriculteurs.

J'ai compris comment Joseph était passé de l'agriculture à la vie publique et à partir d'un dossier que tout le monde connaît : c'était pour le dossier de la piscine et de la création du Syndicat Piscine. Je me souviens toujours des arguments que Joseph donnait, notamment à Monsieur GUYON, le Directeur Général des Services du Département, quand il avait défendu ce dossier avec Jacques GAUTIER, il avait dit : Nous, les agriculteurs, nous n'avons pas besoin d'une aide directe mais indirecte pour permettre de développer notre zone rurale de la Suisse Normande, et de développer des produits qui vont nous permettre de renforcer notre pouvoir d'achat. C'était l'époque où les Gîtes Ruraux commençaient à se développer. Pour remplir ces gîtes il fallait de l'attraction et c'est là qu'il lui est venu l'idée de construire un Centre Aquatique qui permettrait d'être un élément fort pour notre Suisse Normande.

Il était persuadé que le tourisme était une valeur sûre de notre Normandie et de notre territoire.

Il a commencé comme cela, et de là tout son engouement pour la chose publique. La Mairie de Croisilles et toutes les actions dans les structures intercommunales, la fondation du Syndicat Intercommunal Scolaire qui a été un événement majeur fort, qui vit toujours et qui est constitué de 35 Communes.

Il avait une vraie stratégie d'avenir pour notre Territoire, stratégie d'avenir qui s'est traduite déjà dans le périmètre du Syndicat Scolaire, 35 Communes. C'est bien est ce que l'on est actuellement, à part une Commune. Donc déjà il y a plus de 20 ans il avait la conscience que notre territoire communautaire, notre territoire de Suisse Normande, c'était un ensemble de 34 ou 35 Communes.

Alors tout c'est enchaîné avec la Communauté de Communes, l'élément déclencheur, le sauvetage de MERITOR, auquel il a participé fortement, puisqu'il a tout de suite compris que MERITOR qui était à Saint Rémy sur Orne et à Thury-Harcourt, si nous ne faisons pas quelque chose immédiatement, allait partir. Et là il s'est battu pour convaincre les Elus locaux pour convaincre la Région, le Département, les Services de la Préfecture d'apporter leur contribution.

Cela a été la naissance de la Communauté de Communes, qui s'est faite en trois mois. Nous avons démarré les premières discussions en Septembre et le 26 Décembre 1996 la Communauté de Communes était créée avec la signature de l'Arrêté du Préfet. Elle n'était pas encore à 34, mais à 22 Communes, mais l'objectif et la stratégie de Joseph c'était d'aller à 34, 35 Communes pour correspondre au périmètre du Syndicat Scolaire, qu'il présidait. Ensuite, tout c'est enchaîné, chacun connaît tous les dossiers qui ont été traités et que nous continuons de traiter, c'est bien sur la réalisation de ce qui est maintenant INTEVA, véritable succès. Bien sûr, si nous n'avions pas contribué tous ensemble à la réalisation de cette usine, il faut se demander où seraient les 450 emplois.

De là, tout a suivi : ADGENE, la Zone de la Panse, ce sont ces projets que l'on va évoquer tout à l'heure, la Maison des Services, le projet CER France. Il connaissait parfaitement cette structure, dans le cadre de ses activités agricoles, c'est lui qui menait les négociations avec le Directeur Régional de CER France. C'est les vétérinaires, c'est la réutilisation des locaux AGRIAL.

Cela paraît être des succès de maintenant, mais ce sont des sujets que nous avons travaillé avec Joseph, avec l'implication de Joseph, le soutien et le feu vert de Joseph. Aujourd'hui c'est un symbole de faire cette réunion à Croisilles et les symboles cela compte beaucoup. Les vœux c'était avant que MERITOR soit démoli, c'était très symboliques. Là, aujourd'hui, se réunir à Croisilles c'est un acte majeur au sein de notre Communauté pour discuter du passage de la Compétence Scolaire Primaire et Maternelle en Compétence Communautaire. Là aussi Joseph avait travaillé ce sujet avec d'autres comme Denise BOUIN pour porter l'idée de regrouper le Scolaire au sein de notre Communauté. Ce n'était pas simple ce n'était pas facile, peut-être trop tôt à l'époque parce que l'on n'était pas mûr. Pour pouvoir être mûr comme le dirait Joseph il fallait se donner l'habitude de travailler ensemble. La Région de Cesny Bois Halbout avait de l'avance et depuis presque tous les regroupements se sont transformés en Syndicat Scolaire. Il fallait créer ces structures avant de penser à prendre la compétence.

En hommage à Joseph c'est un événement majeur pour notre Communauté que d'avancer dans le dossier de cette de Compétence Scolaire Primaire et Maternelle dans cette Salle de Croisilles.

Merci encore pour tout ce que tu as fait Joseph, et maintenant il est temps d'observer une bonne minute de silence pour Joseph.

SECRETARE DE SEANCE

Il est demandé à Monsieur Michel BAR s'il accepte d'être Secrétaire de Séance.

Monsieur BAR est nommé Secrétaire de Séance.

COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 JUIN 2011

Le Président demande aux délégués s'ils ont des observations sur la rédaction du compte-rendu du 9 Juin 2011, transmis à chaque Membre du Conseil.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

PROGRAMMATION DES REUNIONS POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2011

7 Octobre 2011, 17 h 30, Curcy sur Orne, Réunion de la CLECT (Méthode de Calcul des attributions de Compensation), prise de compétence scolaire. deux Communes n'ont pas élu leur représentant à la C.L.E.C.T.

11 Octobre 2011, Réception des travaux voirie 2011.

12 Octobre 2011, 17 h 30, Réunion de la CLECT, Présentation des montants des attributions de compensation.

17 Octobre 2011, 10 h 30, Réunion de la Commission Tourisme, Equipements Touristiques.

19 Octobre 2011, 10 Heures, Réunion de la Commission Déchets Ménagers.

20 Octobre 2011, 17 h 30, Réunion de la Commission Economique, Développement Durable.

24 Octobre 2011, 18 Heures, Commune de Saint Rémy sur Orne, Commission des Finances, Conséquences Financières de la prise de compétence scolaire primaire maternelle, Décisions modificatives aux budgets.

24 Octobre 2011, 20 Heures, Commune de Saint Rémy sur Orne, Conseil Communautaire.

Coup de chapeau à Trois Communes

Au cours de l'été, Monsieur CHANDELIER s'est rendu dans différentes Communes et tient à mettre en avant des Communes qui se distinguent par des initiatives exemplaires.

Monsieur CHANDELIER : en matière de logement, je suis allé à Martainville pour découvrir des logements sociaux qui ont été financé par la vente du presbytère, coup de chapeau à la Commune de Martainville et à son Conseil Municipal.

Coup de chapeau également à Saint Lambert, il y a la réalisation de logements sociaux qui seraient livrés en 2012 et permettront un rapprochement des générations tout en donnant du travail à des demandeurs d'emploi.

Beaucoup de Communes ont un développement de logements à Saint Laurent de Condé, Croisilles, Curcy sur Orne, Esson où des lotissements sont en cours de réalisation.

Il faut avouer que c'est un bon argument pour parler de la Suisse Normande qui est sur la bonne voie avec une progression de sa population de plus de 10 % entre les deux recensements.

Clécy a été félicité par le Département pour son engagement dans la Charte d'entretien des espaces publics, démarche FREDON, félicitation à Clécy à son Maire et à son Conseil Municipal pour ce label.

Les Communes de Saint Rémy sur Orne et de Thury-Harcourt sont en train de suivre la même démarche.

La lutte pour limiter l'utilisation des phytosanitaires sur les espaces publics. C'est aussi un exemple à suivre par notre Communauté.

Utiliser les exemples des uns pour améliorer les exemples des autres.

OBJET : FISCALITE

Les délibérations relatives à la fiscalité locale doivent être adoptées avant le 1^{er} Octobre d'une année N pour être applicables à compter du 1^{er} janvier de l'année N+1.
Taxe sur les surfaces commerciales, fixation du coefficient multiplicateur

Le Président expose les dispositions du 5^{ème} alinéa du point 1.2.'1. de l'article 77 de la loi n° 2009-1673 du 30 septembre 2009 de finances pour 2010 permettant aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre percevant la taxe sur les surfaces commerciales, prévue aux articles 3 à 7 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur compris entre 0.95 et 1.05 s'agissant de la première année au titre de laquelle cette faculté est exercée.

Vu le point 1.2.4.1. de l'article 77 de la loi 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

Décide, pour la première fois au titre de la taxe perçue à compter de l'année suivante d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur.

Fixe le coefficient multiplicateur à 1.05 % à compter du 1^{er} /Janvier / 2012

Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

OBJET : SUPPRESSION DES BOITES DE RELEVAGE DU COURRIER DANS CERTAINES COMMUNES (BAL JAUNE)

Plusieurs élus ont contacté la Communauté de Communes pour faire part de leur inquiétude suite à la réception d'une lettre émanant de La Poste pour la suppression des Boîtes de Relevage du courrier dans leur Commune.

Il a été demandé d'envoyer copie de cette lettre à la Communauté, afin de faire une intervention globale sous la forme de motion auprès des parlementaires.

Les Communes de :

Culey le Patry,

Ouffières,

Esson,

Clécy,

Le Bô,

Les Moutiers en Cinglais,

Curcy sur Orne,

St Martin de Sallen,

Martainville,

St Laurent de Condel,

Espins

Ont transmis copie de ce courrier de la poste.

Monsieur CHANDELIER : demande aux délégués s'il y a des observations ?

Monsieur PARIS Maire de La Pommeraye : tient aussi à signaler que la Poste ne passe pas tous les jours dans sa Commune, surtout au moment des congés d'été, c'est plus gênant que le retrait des boîtes jaunes.

Monsieur ERNATUS Maire d'Espins : précise que les boîtes aux lettres posées actuellement ne sont plus adaptées à la grandeur des enveloppes. Il a été demandé à La Poste de mettre les boîtes aux lettres aux normes afin de recevoir tous les formats de courriers.

Madame BOUIN Maire d'Acqueville : a demandé que pour la Commune de Cesny Bois Halbout, les boîtes aux lettres soient mises aux normes.

Monsieur LETOT Maire de Goupillières : à fait un courrier à La Poste et aux Parlementaires, en signalant ces problèmes car lorsqu'il y a des vacances ou des maladies dans le

personnel, le service n'est pas assuré.

Les Elus du Conseil Communautaire, conscients que cette décision posera des difficultés aux usagers, notamment aux personnes âgées, et que le groupe «La Poste» a un devoir de service public qui doit être maintenu surtout en milieu rural décident de transmettre une motion auprès des parlementaires afin que le groupe la Poste revienne sur sa décision et décide de ne pas retirer les 20 boîtes de relevage (PAL) dans les Communes concernées et il est demandé en outre une normalisation du matériel postal pour recevoir l'ensemble des courriers et il est demandé que la distribution soit, régulière et quotidienne sur l'ensemble du territoire.

COMMISSION SCOLAIRE

OBJET : PROJET DE PRISE DE COMPETENCE SCOLAIRE PRIMAIRE MATERNELLE

Monsieur CHANDELIER : avant d'aborder le sujet de projet de prise de Compétence Scolaire Primaire Maternelle tient à remercier Monsieur VALENTIN Président de la Commission et son groupe de travail ainsi que les Présidents des groupes scolaires pour le travail d'approche qu'ils ont fait pour ce projet de prise de compétence.

Ceux sont eux qui gèrent au quotidien le fonctionnement de ces structures avec tous les problèmes que cela pose et toutes les questions qui doivent être réglées et tout ce qui ne faut pas oublier dans cette prise de compétence.

Nous avons recruté le Cabinet CHRISTIANY, spécialisé afin de nous accompagner dans cette démarche aidé du Comité de Pilotage et qui a essayé de traduire les demandes des uns et des autres afin de se mettre en conformité avec la loi.

C'est un domaine où il faut respecter la loi, toute la loi, et puis le Président remercie Monsieur GONY notre Percepteur qui a fait un travail assez exceptionnel d'accompagnement de ce dossier pour mesurer toutes les incidences financières, fiscales de ce passage de compétence.

Ils ont été également accompagnés par un travail qui a été effectué depuis le mois de Juillet par le CAUE, par le biais de l'un de ses architectes Madame SAMASSA qui a l'avantage de connaître la Région et qui a fait un travail avec chacun des Présidents de Syndicats. Elle a fait un travail tout à fait remarquable d'estimation des sept groupes scolaires qui sont sur notre territoire avec un état des lieux actuels et avec les projets à court, moyen et long terme de travaux d'investissement.

Un document a été élaboré accompagné de l'étude de Monsieur GONY. Ces deux pièces maîtresses ont été un bon support de travail pour le Groupe de travail. Ils ont été distribués à différentes Commissions et sont à la disposition des Délégués qui le voudraient au Secrétariat de la Communauté de Communes.

Il est passé la parole à Monsieur CHRISTIANY, qui va faire défiler quelques supports sur l'écran pour permettre de visualiser comment peut se passer le passage de cette Compétence. A la suite l'on pourra engager les débats sur ce projet de prise de Compétence.

Sachant que pour la partie de charges transférées, c'est la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) qui aura un travail important d'évaluation et de répartition des charges transférées et du montant de transfert par Commune.

Plusieurs réunions de la C.L.E.C.T. sont prévues dans le courant d'Octobre avant la réunion du Conseil Communautaire du 24 Octobre et les réunions des Conseils Municipaux.

La première C.L.E.C.T. sera basée sur la méthode de répartition c'est-à-dire sur la forme et la seconde C.L.E.C.T. sera un travail sur le fond. Il y aura autant de réunions C.L.E.C.T. que de besoin.

En fonction de la méthode décidée et c'est lors de cette Commission que des montants de transfert de compétence seront proposés et soumis au Conseil Communautaire du 24 Octobre.

Monsieur CHRISTIANY tient à préciser que l'intérêt de cette démarche est de permettre de maintenir l'intérêt de proximité en conservant l'existence des Syndicats Scolaires actuels.

La proposition qui est faite est celle d'une prise de compétence scolaire sans prendre le périscolaire (cantines et garderies). Au vue du travail de la C.L.E.C.T. il sera demandé aux Conseils Municipaux de délibérer sur le transfert de compétence, sachant qu'ils auront connaissance des chiffres de transfert et des éléments financiers.

Les Conseils Municipaux auront à délibérer en même temps sur la modification des Statuts de leur Syndicat. Des projets de délibérations seront transmis à chaque Commune.

Une démarche importante pour le transfert de personnel sera à faire afin que la Commission du Centre de Gestion puisse statuer sur ce transfert.

Monsieur CHANDELIER remercie Monsieur CHRISTIANY et donne la parole à Monsieur GONY.

Monsieur GONY a découvert en début d'année une note du Ministère de l'Intérieur qui annonce une réforme sur la Dotation Globale d'Equipement.

Cette Dotation a été fusionnée avec la D.D.R. pour former une nouvelle Dotation qui s'appelle D.E.T.R. (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux).

Un Elu à l'époque avait interpellé Monsieur GONY sur les conditions d'éligibilité à cette Dotation. Il était clairement dit qu'à partir de l'année 2013 seules les Communes et Communautés de Communes seront éligibles à la D.E.T.R. cela veut dire que les Syndicats ne peuvent plus prétendre à des Dotations pour le financement de leur équipement scolaire.

C'est à partir de là que sont parties les discussions dès le mois d'Avril.

Monsieur GONY précise également qu'en matière du C.I.F. (Coefficient d'Intégration Fiscal) la Communauté de Communes est en dessous de 0,50 et qu'il est important de passer au dessus de 0,50 (0,39) afin que notre structure soit assurée d'avoir une D.G.F. qui ne soit pas susceptible de diminuer mais au contraire d'être maintenue et de progresser.

Il est important de prendre cette Compétence en 2012 car plus on attend et plus de Communautés prendront la Compétence, sachant que l'enveloppe à répartir ne sera pas extensible.

Il est donné la parole aux délégués :

Monsieur Pierre MOREL : sur la convocation de ce soir est indiquée : "*Commission Scolaire : compte-rendu de l'Etude prise de Compétence Scolaire et sur le projet de délibération est indiqué projet de prise de Compétence Scolaire Primaire et Maternelle*".

Avant de prendre une position j'aimerais avoir d'avantages de renseignements.

J'ai reçu une convocation pour le 07 Octobre prochain pour étudier, cette prise de compétence, j'ai l'impression que l'on met la charrue avant les bœufs !

Je ne suis pas contre la Compétence scolaire, mais j'aimerais connaître avant de me prononcer, les chiffres de transfert.

Monsieur Daniel MOREL : trouve que l'on va trop vite et qu'il faudrait connaître le montant des chiffres transférés.

A quoi va servir de prendre la compétence si nous laissons des coûts importants à la charge des Syndicats pour gérer les cantines.

Monsieur Gérard LETOT : est tout à fait de l'avis de ses deux Collègues la Compétence Scolaire cela fait plus de 10 ans que l'on en parle.

Ceci dit, je trouve que nous faisons cela dans la précipitation cela fait très longtemps que l'on en parle et en trois mois il faut tout boucler. J'ai ressorti le dossier de Monsieur CHRISTIANY, il y a indiqué transfert intégral et transfert partiel.

Monsieur CHRISTIANY : le transfert intégral c'est sur le personnel et non sur la compétence.

Monsieur Gérard LETOT : je souhaite un transfert intégral, en dessus c'est indiqué transfert partiel "usine à gaz" cela rafraîchit quand même.

J'aurais souhaité que l'on prenne la compétence globale je suis de l'avis de Monsieur Pierre MOREL. Ce soir je suis pour la Compétence Scolaire, mais je trouve que l'on manque d'éléments.

Même si l'on perd un an de subvention je ne vois pas où est le problème.

Monsieur CHANDELIER : attention c'est une D.G.F. que l'on va perdre.

Monsieur VALENTIN : l'on ne peut pas dire que l'on soit dans la précipitation cela fait déjà beaucoup de réunions de travail sur le sujet.

Monsieur CHANDELIER : l'on demande à chacun de se prononcer mais il faut faire confiance aux sept gestionnaires des groupes scolaires. Il faut faire confiance au groupe de travail qui nous amène à faire ces propositions, elles sont validées par un Cabinet d'Etude Spécialisé. A un moment il va falloir prendre la décision.

Est-ce que l'on veut prendre la Compétence Scolaire ou pas ?

Si c'est non on arrête et on ne poursuit pas l'étude, si c'est oui, nous continuons de faire des propositions chiffrées afin que les Conseils Municipaux se prononcent au vue des chiffres.

Monsieur TENCE : pourquoi le 29 Septembre, parce que les Communes ont trois mois pour délibérer après ce premier temps de prise de décision.

Si nous voulons que la compétence soit transférée au 1^{er} Janvier 2012, il faut que les deux tiers des Communes aient délibérées favorablement en Décembre afin que le Préfet puisse prendre son arrêté de prise de compétence.

D'ici là, la C.L.E.C.T. va travailler deux fois ou plus et le Conseil Communautaire va se réunir le 24 Octobre au vue des chiffres.

De toute façon se sont les Communes qui transfèrent la compétence, c'est aux Conseillers Municipaux de prendre la décision.

Monsieur ERNATUS : pose une question à Monsieur GONY : la Trésorerie de Thury-Harcourt ne gère pas l'ensemble des Communes, les Communes hors Perception de Thury-Harcourt pourront-elles être aidées par les autres Trésoriers ?

Monsieur GONY : se tient à la disposition des Maires et Conseillers Municipaux qui souhaiteraient s'entretenir sur le sujet, rapidement.

Pour les autres Communes hors secteur de Thury-Harcourt, Monsieur le Trésorier s'engage à prévenir ses Collègues.

Sur l'aspect financier, quelle est l'évaluation des charges transférées ? C'est le point essentiel et c'est la C.L.E.C.T. qui fera un rapport. Mais la Commission n'émet qu'un avis, c'est le Conseil Communautaire qui l'adopte et c'est la majorité qualifiée des Communes qui décide.

C'est toujours les Conseils Municipaux qui ont le dernier mot.

Pour arrêter les chiffres définitifs, il y a obligation pour le 15 Février prochain que la Communauté notifie aux Communes le montant des transferts prévisionnels.

Madame KUC : nous ne sommes pas hostiles à cette prise de Compétence, mais nous voulons savoir combien cela va nous coûter et quelle somme il faudra payer à la Communauté.

Comment nous allons faire pour défendre ce projet dans nos Communes et quelle somme sera à payer auprès des Syndicats Scolaires pour la participation cantine ?

Monsieur CHANDELIER : la première de nos obligations entre Elus et Conseillers Municipaux c'est assurer l'éducation de l'école primaire c'est une charge obligatoire.

Le travail de la C.L.E.C.T., est de nous dire, combien cela va nous coûter par rapport à combien cela nous coûte tout de suite.

De toute façon, il faut financer l'éducation de nos enfants, les prix ne sont pas les mêmes d'un Syndicat à l'autre et de plus les services ne sont pas les mêmes.

La prise de Compétence Scolaire a pour objectif d'offrir à nos 1 200 enfants, les mêmes conditions de travail qu'ils habitent dans une Commune du Nord ou dans une Commune du Sud, de l'Ouest ou de l'Est.

Ce n'est pas de faire le strict minimum, mais de prendre un engagement et d'offrir les mêmes conditions d'accueil. Un enfant actuellement à Thury-Harcourt coûte 1 050 Euros, je ne sais pas combien il coûtera demain dans la Communauté. C'est la C.L.E.C.T qui va le définir.

Monsieur TENCE : aujourd'hui, c'est de dire si nous sommes d'accord sur le principe. Au vu des chiffres, vous aurez à vous prononcer avec vos Conseils Municipaux. J'ai rencontré avec Monsieur Paul CHANDELIER, le Secrétaire Général de la Préfecture. Il nous a dit, vous avez bien raison de soumettre à votre Conseil Communautaire la possibilité de prendre la Compétence Scolaire Primaire Maternelle à compter du 1^{er} Janvier 2012, vous serez dans les premiers et vous

aurez peut-être la possibilité d'obtenir des meilleurs aides au titre de la D.E.T.R., ce qui représente 30 à 35 % d'aide.

Monsieur BAR : concernant cette prise de Compétence Scolaire pour ceux qui ne le savent pas, je suis très mitigé et relativement frileux. Je participe au groupe de travail de Gérard VALENTIN depuis un moment et je me suis dit au final de toute façon au titre de représentant de la Commune de Clécy, je proposerai au Conseil Municipal d'accepter et voici pourquoi :

Bien qu'elle me fasse peur, surtout pour le coût au final, je veillerais à ce qu'il n'y ait pas de dérive, on demande de prendre une orientation rapidement. De toute façon, il faut que l'on prenne cette Compétence, si ce n'est pas en 2012 ce sera 2013.

Autant la prendre aujourd'hui, de façon à bénéficier des aides financières, aussi bien à travers le coefficient fiscal, comme l'explique notre Percepteur. Car nous allons retrouver un C.I.F. bien au dessus de 0,50, nous allons être assuré que la Communauté de Communes va obtenir de la D.G.F. supplémentaire et de plus que cette D.G.F. va être stabilisée. Voilà ou j'en suis dans ma réflexion, mais je comprends vos hésitations.

Monsieur PERRIN : je fais parti du groupe scolaire et je n'ai pas le sentiment que les Présidents de groupe n'étaient pas contre cette prise de Compétence, il y avait des différences d'opinions.

En temps que responsable du Syndicat de Cesny Bois Halbout, je vous dis que si l'on ne prend pas cette compétence les subventions ne seront pas obtenues.

C'est vrai que le fonctionnement est différent d'un Syndicat à un autre, mais il faut se dire qu'à partir de 2013 nous n'aurons plus d'aides donc nous ne ferons pas de travaux.

Il faudra l'expliquer à ce moment là et les participations des Communes seront à la hausse.

Tout le monde parle d'argent et personne ne parle de meilleur accueil de nos enfants.

Messieurs les Maires dites le que vous ne voulez plus d'enfants dans vos Communes, mais que des personnes âgées !

L'on demande au Conseil Communautaire, vous êtes pour ou vous êtes contre. Cela fait quinze ans que l'on fait des études.

Monsieur LIARD : on y va à une seule condition, c'est que l'on prenne la compétence générale sans aucune restriction sur l'ensemble du scolaire sans exclure la cantine et le périscolaire.

Monsieur VALENTIN : en Commission Scolaire dont vous êtes membre Monsieur LIARD, nous avons réalisé un gros travail et nous avons fait un choix c'est de ne pas prendre le périscolaire, ne revenons pas sur cette proposition et l'ensemble des groupes voulait que l'on garde des Syndicats de proximité.

Monsieur CHANDELIER : souligne qu'il comprend les inquiétudes et propose qu'avec les Vice-Présidents, pour les Communes qui le souhaitent d'aller discuter auprès des Conseils Municipaux.

Monsieur Pierre MOREL : avec les explications qui m'ont été données et sous réserve d'avoir connaissance des chiffres de transferts je vais voter pour ce projet.

Madame Annie BAILLIEUL : aimerait que chaque Président Scolaire intervienne dans son Syndicat pour expliquer la démarche auprès des Elus et du personnel.

Monsieur LETOT : j'apprécie ces discussions et je comprends que nous aurons les éléments pour soumettre à nos Conseillers ce projet de modification de statuts.

Monsieur CHANDELIER : soumet aux Membres présents le projet de prise de Compétence Scolaire Primaire Maternelle.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5214-16 et L. 5211-17,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

Vu la circulaire NOR/INT/B/5/00105/C du 23 novembre 2005, relative au renforcement de l'intercommunalité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 Décembre 1996 relatif à la création de la communauté de communes de la Suisse Normande ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu l'avis favorable de la commission scolaire, réunie le 26 septembre 2011. Sur proposition du bureau réuni le 26 Septembre 2011.

La Communauté de Communes de la Suisse Normande a engagé, en lien avec les syndicats scolaires et les Communes membres du territoire, une réflexion relative au transfert de la compétence scolaire, comprenant la gestion des équipements et le fonctionnement des écoles, à son échelle, à compter du 1^{er} janvier 2012.

La compétence scolaire est actuellement gérée, au sein de la Communauté de Communes, par six syndicats scolaires et la commune de Clécy, par le biais d'un regroupement pédagogique intercommunal. Le syndicat des Coteaux de l'Orne chevauche toutefois le périmètre de la communauté avec celui de la communauté de communes Evrecy Orne Odon.

Ces sept sites accueillent 1 126 élèves pour l'année scolaire 2011 – 2012, répartis sur 30,5 classes primaires et 17 en maternelle.

De ce fait, un groupe de travail «scolaire», composé des présidents de syndicats scolaires et de membres de la commission scolaire, a réalisé, en collaboration avec le CAUE du Calvados, un inventaire des sites étayant l'état actuel des équipements scolaires ainsi que les projets à court, moyen et long terme de chaque entité. Par ailleurs, M. le Trésorier du centre des impôts Thury-Harcourt a présenté une étude relative aux enjeux financiers et fiscaux du transfert de la compétence à la communauté de communes.

Le projet de transfert de compétence a pour objectif de maintenir une organisation de proximité et de souplesse avec les syndicats scolaires. Aussi, la gestion des actions périscolaires, incluant la gestion de la restauration scolaire et la garderie périscolaire, relèveront d'une compétence incombant toujours aux différents syndicats intercommunaux de communes.

La gestion des équipements et du fonctionnement des écoles à l'échelle de la communauté de communes doit offrir de meilleures conditions de travail aux élèves ainsi qu'à leurs enseignants, dans un souci constant d'égalité des chances pour chacun et de solidarité territoriale entre les communes.

Le conseil de communauté,

Après avoir entendu cet exposé,

Décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de modification statutaire, conformément aux prescriptions de l'article L. 5211-17 du CGCT, en étendant le champ des compétences **optionnelles**, comme suit :

Article 7. Les compétences

« Construction, extension et entretien des bâtiments affectés aux groupes scolaires maternelles et élémentaires. Gestion et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. N'entrent pas dans la compétence : la restauration et la garderie qui restent de la compétence des syndicats scolaires et commune. »

- d'autoriser M. le Président à notifier la présente délibération aux Maires des 34 Communes membres afin que les conseils municipaux se prononcent, dans les conditions de majorité qualifiée fixées à l'article L. 5211-5 du CGCT, dans le délai de trois mois à compter de cette notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Sachant que les Syndicats Scolaires devront adapter leurs statuts en conséquence.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Caen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.

BUDGET ANNEXE SCOLAIRE PRIMAIRE MATERNELLE

Pour le cas où la compétence Scolaire Primaire Maternelle serait prise, il est proposé de créer un Budget Annexe Scolaire Primaire Maternelle à compter du 1^{er} Janvier 2012.

Monsieur CHANDELIER : remercie Monsieur CHRISTIANY et tient aussi à féliciter Corinne MUHL pour le travail qu'elle accomplit et propose que Corinne fasse partie du personnel de la Communauté de Communes afin qu'elle s'occupe de toutes les questions scolaire au sein de notre structure.

Il faut aussi remercier Roselyne BROUSSE pour cette mission d'étude qu'elle a accomplie avec compétence et efficacité auprès du groupe et la Commission Scolaire.

Les Délégués présents autorisent le Président à créer ce Budget Annexe.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Les Collectivités Locales doivent donner l'exemple en matière d'entretien des espaces publics en s'efforçant d'utiliser de moins en moins de produits chimiques, voir, plus du tout.

C'est ce que l'on appelle la Démarche FREDON (Fédération Régionale de Défense contre Organismes Nuisibles), opération mise en œuvre par le Département du Calvados avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

L'Objectif est :

- Traiter mieux,
- Traiter moins,
- Ne Traitez plus chimiquement.

Plusieurs Communes se sont engagées activement dans cette démarche : CLECY, ST REMY, THURY HARCOURT.

Clécy vient de recevoir son label de niveau 1 et mérite nos félicitations.

Dans le Plan de développement durable de la Suisse Normande, «dont chaque Commune va en être destinataire», élaboré par notre Commission présidée par J C LECLERC, nous avons prévu d'améliorer la gestion des espaces verts publics pour préserver la biodiversité, les milieux et les ressources en eau.

Notre Communauté de Communes gère des espaces verts communautaire (chemins, (espaces verts sensibles...) avec son propre personnel, qui est prêt à côté des élus à s'engager dans la démarche.

Monsieur LECLERC : il est prévu de faire une présentation de cette Charte FREDON auprès de toutes les Communes.

Monsieur LETOT : il y a des méthodes de substitution.

Monsieur CHANDELIER : c'est peut-être le paillage, il faut peut-être broyer des bois dans nos Communes pour faire le paillage.

Il est proposé, de décider, sur le principe, d'engager la Communauté de Communes dans la démarche FREDON et d'autoriser le Président à signer la Charte bas-normande d'entretien des espaces publics.

OBJET : RECONVERSION DU SITE EX-MERITOR EN POLE D'ACTIVITES (RUE DE BEAUVOIR A THURY-HARCOURT)

Il est exposé au Conseil Communautaire les éléments suivants :

La Communauté de Communes de la Suisse Normande a souhaité reconverter le site de l'usine Méritor situé rue de Beauvoir à Thury-Harcourt en pôle d'activités. Cette opération consiste

à la fois :

- 1) à créer un lotissement et viabiliser 5 parcelles,
- 2) à construire une maison des services publics et un atelier relais, destiné à recevoir une société comptable.

Le groupement Agence BILLARD-DURAND et associés / GUIMARD-PIERROT / BET BABIN / BET ROPTIN et associés a été retenu en tant que maître d'œuvre de l'opération pour la viabilisation des parcelles et la réalisation de la Maison des Services Publics

Le Cabinet B Ingénierie a été retenu pour la réalisation de l'atelier relais.

La reconversion du site ex-Méritor, comprend donc 3 opérations :

1. Aménagement
2. Maison des Services Publics
3. Atelier relais

I/ AMENAGEMENT

Selon l'estimation de la maîtrise d'œuvre, au stade appel d'offres, le budget de dépenses pour la viabilisation du lotissement est le suivant :

AMENAGEMENT	BILAN € HT	BILAN € TTC
DEPENSES		
D20-Etudes		
Sous-Total D20-Etudes	8 540	10 214
D30-Honoraires		
Sous-Total D30-Honoraires	60 300	72 119
D40-Travaux		
Sous-Total D40-Travaux	497 287	594 756
D50-Frais divers		
Sous-Total D50-Frais divers	7 000	8 372
D55-Commercialisation		
Sous-Total D55-Commercialisation	8 000	9 568
D60-Charges de gestion		
Sous-Total D60-Charges de gestion	12 000	12 392
D70-Rémunération mandataire		
Sous-Total D70-Rémunération mandataire	49 793	59 552
TOTAL DEPENSES	642 920	766 973

Le plan de financement permettant l'équilibre de l'opération est fonction de l'obtention des subventions à solliciter auprès du Conseil Général du Calvados et de l'Etat.:

DEPENSES € TTC	RECETTES € TTC		
	ETAT – DETR – Aménagement	110 049	14,35%
	CG14 – Aménagement de zone	48 000	6,26%
	CG14 – Aménagements paysagers	8 444	1.10 %
	SUBVENTIONS	166 493	21.71%

		Autofinancement / Emprunt CDC	476 428	62.12%
		TVA récupérable sur dépenses	124 053	16,17%
TOTAL DEPENSES	766 973	TOTAL RECETTES	766 974	100,00%

II/ MAISON DES SERVICES PUBLICS

Selon l'estimation actualisée de la maîtrise d'œuvre, sur la base de l'esquisse n°7, le budget de dépenses pour la construction de la maison des services publics est le suivant :

MAISON DES SERVICES PUBLICS	BILAN € HT	BILAN € TTC
DEPENSES		
D20-Etudes		
Sous-Total D20-Etudes	6 860	8 205
D30-Honoraires		
Sous-Total D30-Honoraires	165 558	198 007
D40-Travaux		
Sous-Total D40-Travaux	1 797 950	2 150 348
D50-Frais divers		
Sous-Total D50-Frais divers	66 477	68 241
D55-Commercialisation		
Sous-Total D55-Commercialisation	-	-
D60-Charges de gestion		
Sous-Total D60-Charges de gestion	-	-
D70-Rémunération mandataire		
Sous-Total D70-Rémunération mandataire	45 255	54 125
TOTAL DEPENSES	2 082 100	2 478 926

Le plan de financement permettant l'équilibre de l'opération est fonction de l'obtention des subventions à solliciter auprès du Conseil Général du Calvados et de l'Etat.:

DEPENSES € TTC	RECETTES € TTC		
	ETAT – FNADT– MSP	40 000	1,61%
	ETAT – DETR	416 420	16,80%
	CG14 – Contrat de territoire	488 000	19,69%
	SUBVENTIONS	944 420	38,10%
	CG14 – Avance sur loyer	480 000	19,36%
	Autofinancement / Emprunt CDC	670 718	27,06%
	Fond de compensation TVA	383 787	15,482%

TOTAL DEPENSES	2 478 926	TOTAL RECETTES	2 478 926	100,00%
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------	----------------

III/ ATELIER RELAIS

Selon l'estimation de la maîtrise d'œuvre, stade avant projet sommaire, le budget de dépenses pour la construction de l'atelier relais est le suivant (Hors Acquisition de Terrain) :

ATELIER - CER France	BILAN € HT	BILAN € TTC
DEPENSES		
D10-Acquisitions		
Sous-Total D10-Acquisitions	-	
D20-Etudes		
Sous-Total D20-Etudes	5 000	5 980
D30-Honoraires		
Sous-Total D30-Honoraires	33 635	40 227
D40-Travaux		
Sous-Total D40-Travaux	351 500	420 394
D50-Frais divers		
Sous-Total D50-Frais divers	23 445	24 425
D55-Commercialisation		
Sous-Total D55-Commercialisation	-	-
D60-Charges de gestion		
Sous-Total D60-Charges de gestion	-	-
D70-Rémunération mandataire		
Sous-Total D70-Rémunération mandataire	14 202	16 986
TOTAL DEPENSES	427 782	508 012

Le plan de financement permettant l'équilibre de l'opération est le suivant :

ATELIER CER-France

DEPENSES € TTC		RECETTES €		
		ETAT – DETR	50 000	9.84 %
		SUBVENTION	50 000	9.84 %
		Autofinancement / Emprunt CDC	377 782	74.36 %
		TVA récupérable sur dépenses	80 230	15,79%
TOTAL DEPENSES	508 012	TOTAL RECETTES	508 012	100.00 %

Il en résulte un budget global, aménagement et constructions, à réaliser dans le cadre du mandat confié à la SHEMA, tel que :

GLOBAL ZONE de BEAUVOIR	BILAN € HT	BILAN € TTC
DEPENSES		
D10-Acquisitions		
Sous-Total D10-Acquisitions	-	
D20-Etudes		
Sous-Total D20-Etudes	20 400	24 398
D30-Honoraires		
Sous-Total D30-Honoraires	259 493	310 354
D40-Travaux		
TRAVAUX VRD		-
Sous-total Travaux VRD	497 287	594 756
TRAVAUX BATIMENT		
Sous-Total Travaux Bâtiment	2 149 450	2 570 742
Sous-Total D40-Travaux	2 646 737	3 165 498
D50-Frais divers		-
Sous-Total D50-Frais divers	96 922	101 038
D55-Commercialisation		
Sous-Total D55-Commercialisation	8 000	9 568
D60-Charges de gestion		
Sous-Total D60-Charges de gestion	12 000	12 392
D70-Rémunération mandataire		
Sous-Total D70-Rémunération mandataire	109 250	130 663
D80-Frais financiers		
Sous-Total D80-Frais financiers		
TOTAL DEPENSES	3 152 803	3 753 911

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE,

Le budget prévisionnel de l'opération d'aménagement inscrit en budget annexe de la collectivité pour un montant de **766 973 €TTC**;

Le budget prévisionnel de l'opération de construction de la maison des services inscrit au budget principal de la collectivité pour un montant de **2 478 926 €TTC**;

Le budget prévisionnel de l'opération de construction de l'atelier relais inscrit en budget annexe de la collectivité pour un montant de **508 012.00 €TTC**

AUTORISE, Monsieur le Président ou son délégué à :

Approuver le principe de cette opération et d'inscrire en décision modificative au budget de la Communauté les sommes en dépenses et en recettes (en équilibre).

Solliciter aux meilleurs taux les subventions afférentes à ce dossier ;

Lancer la consultation par appel d'offres ouvert pour tous les travaux nécessaires à la réalisation de l'opération, et, en cas d'appel d'offres infructueux à ouvrir une procédure négociée.

Signer tous les marchés correspondants et tous documents utiles y afférents

OBJET : SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX – RECONVERSION DU SITE EX-MERITOR EN POLE D'ACTIVITES (RUE DE BEAUVOIR A THURY-HARCOURT)

Il est exposé au Conseil Communautaire les éléments suivants :

La Communauté de Communes de la Suisse Normande a décidé d'engager une opération

de reconversion du site ex-Mérior en pôle d'activités.

La Communauté de Communes de la Suisse Normande a confié à la SHEMA la réalisation de cette opération, dans le cadre d'un mandat.

Un appel d'offre pour retenir les entreprises devant réaliser les travaux de viabilisation du lotissement a été lancé le 4 juillet 2011.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le président ou son mandataire à signer les marchés suivants :

Travaux	Entreprises retenues	Montant € HT	Montant € TTC
Lot 1 : Terrassement - Voirie – Assainissement EU et EP (base + voie en option* + option n°1**)	EIFFAGE TP OUEST	310 182,80	370 978,63
Lot 2 : Réseaux souples (base + option 1***)	GARCZYNSKI TRAPLOIR	84 487,60	101 047,17
Lot 3 : Terrassements - Engazonnement - Plantations	ISS ESPACES VERTS	33 774,06	40 393,78

* voie entre les lots B et C du lotissement

** option n°1 du lot 1 : réfection de la rue de Beauvoir

*** option n°1 du lot 2 : électricité basse tension

Pour un montant TOTAL de **428 444,46 € HT**, soit **512 419,57 € TTC**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver la décision de la commission d'appel d'offres et de retenir les entreprises suivantes :

Travaux	Entreprises retenues	Montant € HT	Montant € TTC
Lot 1 : Terrassement - Voirie – Assainissement EU et EP (base + voie en option + option n°1)	EIFFAGE TP OUEST	310 182,80	370 978,63
Lot 2 : Réseaux souples (base + option n°1)	GARCZYNSKI TRAPLOIR	84 487,60	101 047,17
Lot 3 : Terrassements - Engazonnement - Plantations	ISS ESPACES VERTS	33 774,06	40 393,78

AUTORISE, Monsieur le Président ou son délégué à :

Signer tous les marchés correspondants et tous documents utiles y afférents.

OBJET : AVENANT AU CREDIT BAIL ADGENE

Le bilan financier de l'opération ADGENE est le suivant :

Dépenses :	
Acquisitions	61 490.00
Etudes	2 953.00
Honoraires	90 465.00
Travaux	895 758.00
Frais Divers	32 252.00
Rémunération mandataire	39 280.00
Total des dépenses	1 122 198.00
Recettes	
Conseil Général	108 000.00
D.D.R.	333 094.00
Réserve Parlementaire	1 2 962.00
Participation C.D.C.	25 000.00
Crédit Bail avec ADGENE	600 000.00
Subvention Défi Bat	2 450.00
Total des Recettes	1 081 506.00

Reste à financer 40 692.00

**Participation ADGENE 15 692.00 (clôture et groupe électrogène)
25 000.00 (Suite au désistement de la Région)**

Cette somme sera inscrite dans un avenant au Crédit Bail afin de l'intégrer dans le remboursement par la Société ADGENE, qui sera maintenant de 600 000.00 + 40 692.00 = 640 692.00 Euros

Le Président ou l'un de son représentant est autorisé à signer l'avenant au crédit Bail avec les gérants de la Société ADGENE OSI SANTE.

OBJET : LOCATION BATIMENT AGRIAL

Par délibération en date 9 Juin les délégués du Conseil Communautaire ont autorisé le Président de la Communauté de louer les locaux AGRIAL pour une surface de 400 M2 de magasin et 340 m2 de réserve.

Depuis deux Sociétés ont fait une demande de location d'une partie de ces bâtiments, il s'agit de la Société INTEVA pour une superficie de 150 M2 et une société de cosmétique au nom de Boris DESCHAMPS pour une superficie de 100 m2.

Cette semaine la Société THURALIM «SUPER U» en la personne de son directeur Monsieur GAUCHARD a pris contact avec la Communauté de Communes, pour demander si notre Collectivité possédait des locaux de stockage à louer.

Il a été proposé, la partie magasin d'AGRIAL pour une surface de 350 M2.

Après visite sur place, il s'avère qu'un accord a été trouvé pour un montant de 40 Euros le M2, pour une location à compter du 1^{er} Novembre 2011.

Madame BOUIN : on loue combien à AGRIAL ?

Monsieur TENCE : une moyenne de 30 Euros le M² par an.

Le Président est autorisé à signer la convention correspondante.

COMMISSION DECHETS MENAGERS

OBJET : EXONERATION DE LA TAXE D'ORDURES MENAGERES

En matière de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) possibilité est donnée pour les EPCI d'exonérer certaines sociétés qui ont adopté un service de collecte et de traitement des déchets ménagers autre que le service proposé par la Communautés de Communes.

C'est le cas de la Société POINT P basée à Thury Harcourt rue la gare qui par courrier nous a signalé qu'elle faisait appel à un service privé.

De plus, lors de la démarche pour mettre en place la redevance spéciale auprès des gros producteurs de déchets ménagers, les gérants du manoir de cantelou situé à Clécy, nous ont signalé, qu'ils ont payés une taxe d'ordures ménagères sur les 70 Hectares aménagés en golf, l'administration considérant qu'un golf est une propriété bâtie.

Au vue de l'avis d'imposition, cette somme de TOM se chiffre à hauteur de 1431.00 Euros pour l'une et 472.00 Euros pour l'autre, soit une base de 11 897.00.

Il est proposé aux Membres du Conseil Communautaire d'exonérer la Société SONEN, POINT P rue de la gare à Thury Harcourt et Le Manoir de Cantelou à Clécy, sachant que tous les renseignements concernant les parcelles concernées par cette exonération seront annexés à cette délibération.

Monsieur GONY : précise que les exonérations ne peuvent porter que sur les locaux commerciaux et que la délibération concernant l'exonération du Golf de Clécy sera peut-être difficile à appliquer par les Services Fiscaux.

Le Conseil Communautaire accepte d'exonérer ces Sociétés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le Président de la
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER